Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 05/12/2024 Retour préfecture le 05/12/2024 Publié le 06/12/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du lundi 2 décembre 2024

<u>Date de la convocation</u> : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCQ, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 20 Fonds de concours: attribution à la Ville de Pau pour les travaux de reconversion de la friche Labat

Rapporteur: M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune La Ville de Pau sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre des travaux de reconversion de la friche industrielle et commerciale des anciens établissements Labat qui ont permis la création de deux pôles :

Un premier bâtiment d'une superficie de 1344 m² qui accueille les activités des associations Les Restos du Cœur, Cravates Solidaires et Vivre Ma Ville.

Un second pôle d'une superficie de 824 m², est destiné à accueillir les sièges départementaux des syndicats.

Le coût de cet investissement s'élève à 4 768 035,53 € HT. Le plan de financement prévisionnel correspondant s'établit comme suit :

| Europe -Volet Territorial | 250 000,00 € |
|--|----------------|
| Etat- DSIL | 423 204,00 € |
| Conseil Régional Nouvelle Aquitaine | 416 679,00 € |
| Conseil Départemental des P-A | 221 388,00 € |
| Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées | 700 000,00 € |
| Territoire Energie 64 | 79 640,00 € |
| Autofinancement commune | 2 677 124,53 € |

Il vous est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 700 000 € dans le cadre de des travaux de travaux de reconversion de la friche industrielle et commerciale des anciens établissements Labat.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider d'attribuer à la Ville de Pau, un fonds de concours d'un montant de 700 000 €, dans le cadre de son projet de reconversion de la friche Labat ;

- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau ;
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 20108.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président François BAYROU